



Bruges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20231030-DEC-2023-98-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

Le lundi 16 octobre 2023

DEC-2023-98

PTO / Centre commande publique / (TL)

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

VU la Décision du Maire en date du 29 janvier 2021 (n° 2021-14), reçue par la Préfecture de la Gironde le 1er février 2021, relative à la signature du Marché n° 2020-BRU053 concernant l'attribution de la maîtrise d'œuvre partielle des travaux de requalification du Centre-ville de Bruges (Phase 1) pour un montant de 160.000,00€ HT soit 192.000,00€ TTC au mandataire du groupement conjoint SAS CONNEXION BATIMENT, (SIRET 502 012 461 000 39) domiciliée à Blanquefort (33290) ;

CONSIDÉRANT les inondations du 19 avril 2022 à la Ludomédiathèque occasionnant de nombreux dégâts ainsi que le report de la réception de l'ouvrage ;

CONSIDÉRANT que ce sinistre a engendré des travaux non prévus initialement entraînant des prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage ;

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** l'avenant n° 3, avec incidence financière, avec le mandataire du groupement conjoint, SAS CONNEXION BATIMENT domiciliée à Blanquefort (33290), d'un montant de 12.597,00€ HT, soit 15.117,00€ TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché à 208.397,50€ HT soit 250.077,00€ TTC représentant une augmentation en plus-value totale sur le marché initial de 30,25%.

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire

Pierre CHAMOULEAU

